

Paris,
le mardi 3 avril 2012

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Actualisation des pensions différentielles pour 2012

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 24 décembre 1993 ayant consacré l'intégration des personnels dans les régimes Arrco et Agirc, vous avez été amené à remettre à vos agents la notification des droits à retraite constitués au 31 décembre 1993.

Je vous informe que le taux d'actualisation des prestations différentielles à servir s'établit à 2,3 % au 1er avril 2012.

Vous trouverez ci-joint, une notice d'information mise à jour, disponible également sur le portail de l'Ucanss (espace services aux organismes/RH/politique de rémunération, rubrique retraite complémentaire), que je vous invite à distribuer aux personnels inscrits à l'effectif d'un organisme au 31 décembre 1993, et actuellement en activité ou en invalidité.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Modalités de liquidation et de service de la pension différentielle,